

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (Rémy FABRE est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00027

**COMMANDE PUBLIQUE / COMMUNICATION - GROUPEMENT D'ACHETEURS COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION COMMUNE DE THONON LES BAINS - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2024-
13(COM) POUR LA CAPTATION VIDEO ET RETRANSMISSION EN DIRECT DES INSTANCES -
Autorisation de signer la convention constitutive du groupement et le marché**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1414-3 relatif à la constitution des CAO pour les groupements de commandes,

VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment l'article L.2113-6 relatif à la constitution de groupements de commandes entre acheteurs publics,

VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment l'article Article L.2113-7 relatif à l'établissement d'une convention constitutive de groupement de commandes entre acheteurs publics, VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT le souhait de Thonon Agglomération et la ville de Thonon les Bains de renouveler le groupement de commandes précédemment constitué pour les prestations de captation vidéo et retransmission en direct certaines de leurs instances et réunions publiques,

CONSIDERANT que la mutualisation s'inscrit dans un objectif de réaliser des économies d'échelle sur un volume plus important de captations vidéo et pour faciliter la cohérence des diffusions,

CONSIDERANT que la consultation donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande pour une durée ferme de 4 ans avec les montants minimum et maximum pour chaque entité et sur la durée totale du marché suivants :

Pour la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération

- montant maximum : 120 000 euros hors taxes

Pour la Commune de Thonon Les Bains :

- montant maximum : 100 000 euros hors taxes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement d'acheteurs, ci-jointe, dans les conditions suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération assurera la coordination du groupement et se chargera de la procédure de passation du marché,
- Monsieur le Président de Thonon Agglomération sera autorisé à signer le marché préalablement attribué par la Commission d'appel d'offres, puis à le notifier,
- Chaque entité s'assurera de l'exécution du marché pour ce qui le concerne,
- La Commission d'appel d'offres compétente est celle de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération : elle attribuera le marché. Toutefois le Directeur du Service Information de Thonon les Bains sera invité à la réunion de la Commission d'Appel d'offres,
- Les frais de coordination sont pris en charge par le coordonnateur du groupement à l'exception des annonces légales qui seront réglées par la ville de Thonon-les-Bains.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00028

AP/CP 01- Points d'Apports Volontaire (PAV) - Déploiement de l'Apport Volontaire - Budget déchets ordures ménagères 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n°CC000682 du Conseil communautaire du 17 décembre 2019 créant l'autorisation de programme n°AP01 Déploiement de l'Apport Volontaire
VU la délibération n°CC002096 du Conseil communautaire du 28/02/2023 actualisant l'autorisation de programme n°AP01 Déploiement de l'Apport Volontaire.
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement dans le prolongement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT le taux de réalisation 2023,
CONSIDERANT l'évolution de la politique communautaire sur ce dossier emportant l'augmentation de l'enveloppe et de la durée de l'autorisation de programme n°AP01 Déploiement de l'Apport Volontaire et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la durée et le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement comme suit :

Dépenses	AP	Chapitre	Réalisé	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
			avant 2023					
		21			2 346 000 €	1 828 000 €	1 828 000 €	2 000 000 €
		23			1 454 000 €	1 132 000 €	1 132 000 €	1 736 193 €
Total	16 770 000 €		2 962 672 €	351 135 €	3 800 000 €	2 960 000 €	2 960 000 €	3 736 193 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

08 MARS 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00029

AP/CP02 - Construction d'un complexe sportif intercommunal (piscine et gymnase) - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n°CC001137 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 créant l'autorisation de programme AP02 construction d'un complexe sportif intercommunal (piscine et gymnase),
VU la délibération n°CC002097 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme AP 02 Construction d'un complexe sportif intercommunal (piscine et gymnase),
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n°AP02 Construction d'un complexe sportif intercommunal (piscine et gymnase) et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

Dépenses	chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
37 860 000,00 €	20	0 €	19 680 €	0 €	100 000,00 €	4 900 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	12 840 320,00 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels sont ouverts au budget Principal 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00030

AP/CP03 - Reconstruction Base Nautique des Clerges - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n°CC001138 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 créant l'autorisation de Programme n°AP03 Reconstruction base nautique des Clerges,
VU la délibération n°CC002098 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme AP03 reconstruction Base Nautique des Clerges,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget principal primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n°AP03 Reconstruction Base Nautique des Clerges et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

Dépenses	chapitre	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
8 359 240 €	23	0€	0€	38 720 €	3 323 478 €	3 630 897 €	1 366 145 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

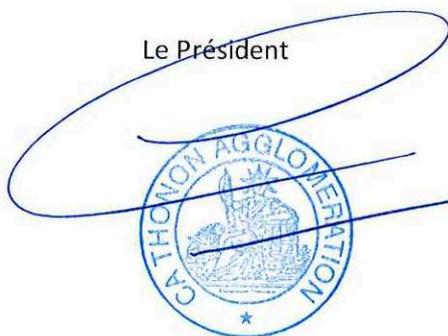
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00031

AP/CP04 - Aménagement vélo route Via Rhôna - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC001139 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 créant l'autorisation de programme n° AP04 Aménagement vélo route Via Rhôna,
VU la délibération n°CC002099 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme AP04 Aménagement vélo route ViaRhôna,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° AP04 Aménagement vélo route ViaRhôna.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle et l'actualisation des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES	Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP2026
2 000 000 €	23	0 €	50 135 €	0 €	150 000 €	900 000 €	899 865 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00032

AP/CP05-PLUI HM - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
Vu la délibération n°CC001716 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 créant l'autorisation de programme AP05 PLUI HM,
VU la délibération n°CC002100 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme AP05 PLUI HM,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n°AP05 PLUI HM et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES	chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
1 000 000 €	202	272 159 €	237 378 €	282 622 €	207 841 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels sont ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00033

AP/CP06- Aménagement du dépôt pour les bus - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
Vu la délibération n°CC001564 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2021 créant l'autorisation de programme AP06 Aménagement du dépôt pour les bus,
VU la délibération n° CC002101 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme n° AP06 Aménagement du dépôt pour les bus,
VU la délibération n° CC2024.0008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n°AP06 Aménagement du dépôt de bus et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

MODIFIE l'autorisation de programme n°AP06 Aménagement du dépôt pour les bus pour un montant de 5 185 000 €,

APPROUVE la modification de durée et la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES	chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
5 185 000 €	204	0 €	3 445 000 €	822 600 €	850 000 €	67 400,00 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels sont ouverts sur le budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00034

AP/CP07 - Acquisition de Bus - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n°CC001722 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 créant l'autorisation de programme AP07 acquisition de bus,
VU la délibération n° CC002102 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme n° AP07 Acquisition de Bus,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n°AP07 Acquisition de bus et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

MODIFIE l'autorisation de programme n°AP07 Acquisition de bus pour un montant de 1 800 000 €,
APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES	chapitre	réalisé 2022	réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
1 800 000,00 €	21	0,00 €	0,00 €	1 200 000 €	600 000 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

08 MARS 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Remy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00035

AP/CP08 - Aménagement de la Maison de l'Agglomération - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC001719 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 créant l'autorisation de programme n° AP08 Aménagement de la maison de l'agglomération,
VU la délibération n° CC002103 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme n° AP08 Aménagement de la Maison de l'Agglomération,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° AP08 Aménagement de la maison de l'agglomération et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024	2025
4 543 000 €	23	23 659 €	137 272,00 €	3 025 650,00 €	1 356 419,00 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00036

AP/CP09 - Aménagement PEM Perrignier - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
Vu la délibération n° CC001723 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 créant l'autorisation de programme n° AP09 PEM Perrignier,
VU la délibération n° CC002104 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme n° AP09 Aménagement PEM PERRIGNIER,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° AP09 Aménagement PEM PERRIGNIER et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

MODIFIE l'Autorisation de Programme n° AP09 Aménagement PEM PERRIGNIER pour un montant de 2 200 000 €,
APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024	2025	2026
2 200 000 €	204	- €	0 €	900 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00037

AP/CP10 - Sécurisation des Arrêts de bus - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n°CC001844 du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 créant l'autorisation de programme AP10 Sécurisation Arrêt de bus,
VU la délibération n° CC002260 du Conseil Communautaire du 27 Juin 2023 actualisant l'autorisation de programme n° AP010 Sécurisation des Arrêts de bus,
VU la délibération n°CC002024.00008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° AP10 Sécurisation des Arrêts de bus et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027
5 893 000 €	23	322 148 €	434 341 €	880 000,00 €	791 000,00 €	823 000,00 €	2 642 511,00 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

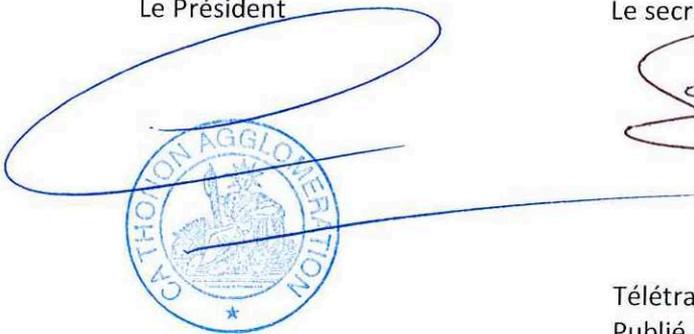
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

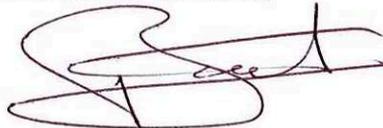
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



The image shows a blue ink signature of the President, which is a large, stylized loop. Below the signature is the official circular seal of Thonon Agglomération, featuring a central emblem and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter.

Le secrétaire de séance



The image shows a red ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping loops.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00038

AP/CP12 - Production de Locatifs Sociaux/PLH - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC002106 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 créant l'autorisation de programme n° AP12 Production de Locatifs Sociaux/PLH,
VU la délibération n°CC2024.00008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° AP12 Production de Locatifs Sociaux/PLH et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	chapitre	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
6 068 595 €	204	361 950 €	758 574 €	758 574 €	758 574 €	758 574 €	758 574 €	758 574 €	1 155 201 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

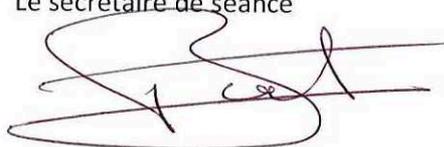
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉRE représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNÉRE, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00039

AP/CP13 - Schéma Directeur Eaux Pluviales - Budget principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC002107 du Conseil Communautaire du 28 Février 2023 créant l'autorisation de programme n° AP13 Schéma Directeur Eaux Pluviales,
VU la délibération n°CC2024.00008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° AP13 Schéma Directeur Eaux Pluviales et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	chapitre	Réalisé 2023	2024	2025
850 000 €	20	60 655 €	762 845 €	26 500 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENES : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00040

AP/CP14 - Réservoir eau potable Marclay - Budget eau potable 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC002268 du Conseil Communautaire du 27 Juin 2023 créant l'autorisation de programme n° AP14 – Réservoir eau Potable Marclay,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT que la construction d'un réservoir d'eau potable à Marclay Bons en Chablais, justifie la création d'une autorisation de programme du fait des sommes importantes mises en jeu, de la nécessité de renforcer la visibilité financière des crédits affectés à cette opération et la pluri annualité de cette dernière,

CONSIDERANT les éléments de programmation connus pour déterminer le montant du programme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	réalisé 2023	2024	2025	2026	2027
4 360 000 €	14 240 €	100 000 €	2 550 000 €	830 000 €	865 760 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00042

AP/CP 17 - Suppression de la Station Fessy Lully - Budget assainissement 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC002264 du Conseil Communautaire du 27 Juin 2023 créant l'autorisation de programme n° AP17 – Suppression de la station de Fessy Lully,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT que la suppression de la station de Fessy Lully et envoyer les effluents sur Thonon, justifie la création d'une autorisation de programme du fait des sommes importantes mises en jeu, de la nécessité de renforcer la visibilité financière des crédits affectés à cette opération et la pluri annualité de cette dernière,

CONSIDERANT les éléments de programmation connus pour déterminer le montant du programme.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027
6 375 000 €	0 €	150 000 €	2 550 000 €	2 050 000 €	1 625 000 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00043

AP/CP 19 - Restructuration et optimisation des locaux - Budget Principal 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n°CC002261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023 créant l'autorisation de programme AP19 Restructuration et Optimisation des Locaux,
VU la délibération n°CC2024.00008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour le vote du budget primitif 2024,
CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° AP19 Restructuration et Optimisation des Locaux et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 41

CONTRE :

ABSTENTION : 7 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET, Pascale MORIAUD avec pouvoir de Sandrine DETURCHE et Marie-Pierre BERTHIER)

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES	chapitre	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027	2028
15 103 000 €	20	- €	98 000 €	50 000 €			
	23	- €	1 005 000 €	4 150 000 €	5 000 000 €	2 900 000 €	1 900 000 €
	Total		1 103 000 €	4 200 000 €	5 000 000 €	2 900 000 €	1 900 000 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENES : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00044

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget Principal

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Principal » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**54 202 286.00 Euros en fonctionnement et
31 659 240.00 Euros en investissement.**

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

ADOPTE ce projet de budget primitif « Budget Principal » pour l'année 2024.

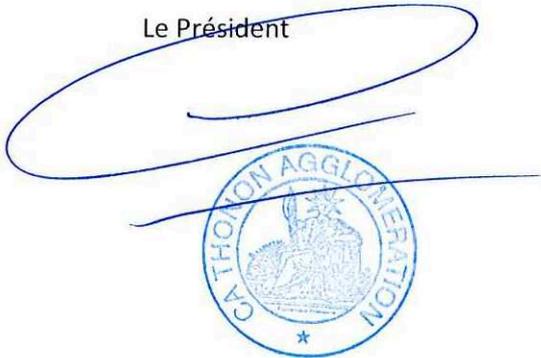
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

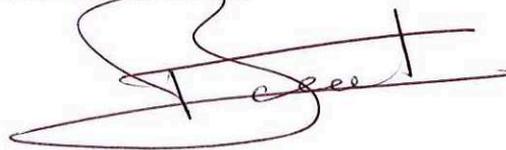
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The block contains a blue ink signature of the President, which is a large, stylized loop. Below the signature is the official seal of Thonon Agglomération, which is circular and features a central figure and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter.

Le secrétaire de séance

The block contains a red ink signature of the Secretary of the meeting, which is a stylized signature.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00045

BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe Eau Potable

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget Eau Potable,

VU la délibération CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Budget annexe Eau Potable » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

12'269'300 Euros en fonctionnement et
12'401'900 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

ADOPTE ce projet de budget primitif « Budget annexe Eau Potable » pour l'année 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

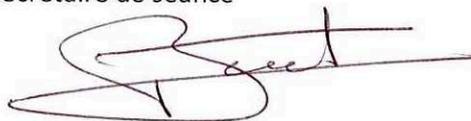
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue ink signature of the President, which is a large, stylized loop. Below the signature is the official seal of Thonon Agglomération, which is circular and contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem.

Le secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of the Secretary of the meeting, which is a cursive signature.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00046

BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe Assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Budget annexe Assainissement » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

11'164'100 Euros en fonctionnement et
9'230'500 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

**ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA
D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)**

ADOPTE ce projet de budget primitif « Budget annexe Assainissement » pour l'année 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

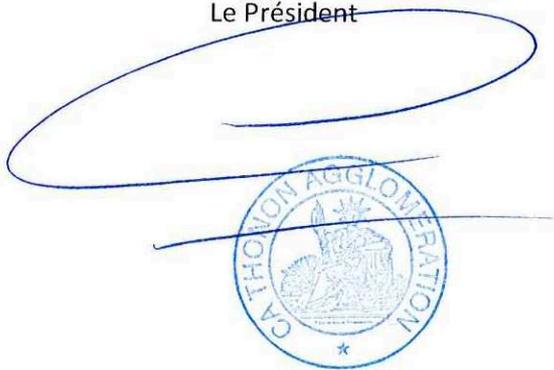
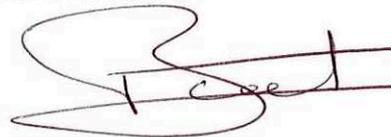
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, stylized blue ink signature of the President. Below the signature is the official circular seal of the Thonon Agglomération, which features a central emblem and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter.The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Coet'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNÉ, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00047

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe Déchets Ordures Ménagères

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Budget annexe Déchets Ordures ménagères » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

15 134 800 Euros en fonctionnement et

4 211 900 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

ADOPTE ce projet de budget primitif « Budget annexe Déchets Ordures ménagères » pour l'année 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

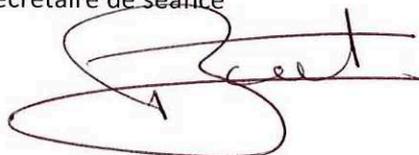
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

C 8 MARS 2024

C 8 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Héléne WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00048

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe Zones d'Activités Économiques

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n°CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Budget annexe Zones d'activités » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

12 636 060.91 Euros en fonctionnement et

11 610 491.91 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

ADOpte ce projet de budget primitif « Budget annexe Zones d'activités » pour l'année 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. P. Secret', written over a horizontal line.

08 MARS 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VANNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VANNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00049

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe 2024 Développement économique

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Budget annexe Développement économique » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**667 139.00 Euros en fonctionnement et
2 117 388.00 Euros en investissement**

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

**ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA
D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)**

ADOpte ce projet de budget primitif « Budget annexe Développement économique » pour l'année 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

16 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNÉ, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00050

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe Location des Locaux Aménagés (LLA)

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Budget annexe Location des Locaux Aménagés » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**23 300.00 Euros en fonctionnement et
15 700.00 Euros en investissement**

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA

D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

ADOpte ce projet de budget primitif « Budget annexe Location des Locaux Aménagés » pour l'année 2024.

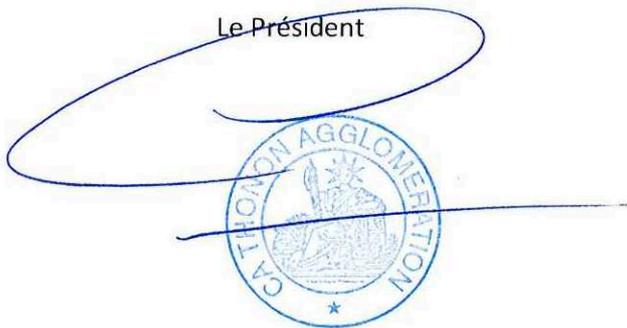
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

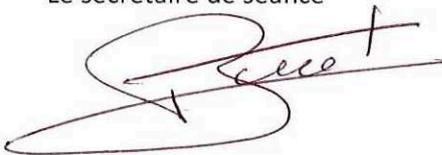
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue ink signature of the President, which is a large, stylized loop. Below the signature is the official seal of Thonon Agglomération, a circular emblem with a central figure and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter.

Le secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of the Secretary of the meeting, which is a stylized signature with a horizontal line extending to the right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00051

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe transport à la demande

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC2024.0008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

M. le Président propose un projet de Budget Primitif « Budget annexe TAD » 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

300 000 Euros en fonctionnement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

CONTRE : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

ABSTENTION : 1 (Marie-Pierre BERTHIER)

ADOPTE ce projet de budget primitif « Budget annexe transport à la demande (TAD) » pour l'année 2024.

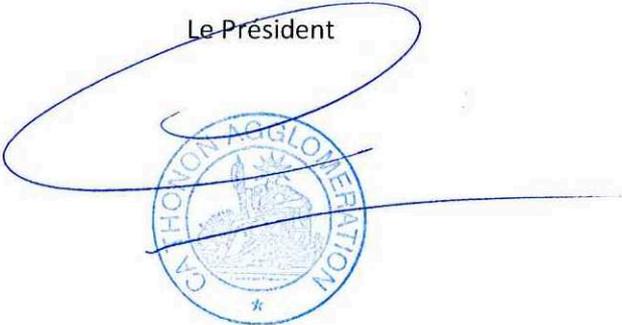
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

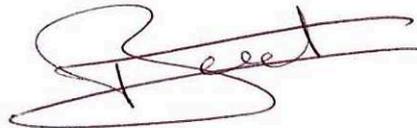
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue ink signature of the President, which is a large, stylized loop. Below the signature is the official circular seal of Thonon Agglomération. The seal features a central emblem with a mountain and a river, surrounded by the text 'THONON AGGLOMERATION' and a small star at the bottom.

Le secrétaire de séance

The image shows a red ink signature of the Secretary of the meeting, which is a stylized, cursive signature.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00052

BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) - Subvention d'équilibre 2024

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L2224-1 et L2224-2,
Vu la délibération n° CC001568 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2021 relative à la création du budget annexe « Transport à la demande » au 1^{er} janvier 2022,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

CONSIDERANT que le coût de la gestion du service « Transport à la Demande » fait l'objet d'un budget autonome et ne peut s'équilibrer sans l'apport d'une subvention du budget principal, ses recettes ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement,

CONSIDERANT que l'article L2224-2 impose, sous peine de nullité, que la délibération prévue à cet effet « fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge » par Thonon Agglomération,

CONSIDERANT que cette pratique sera renouvelée lors des exercices à venir et en cas d'augmentation des charges du service,

CONSIDERANT que Les ventes de titres de transport sont calculées sur la base de prévisions pour l'exercice ouvert. La recette constatée est comparée au coût global du service, la différence ainsi calculée étant couverte par une subvention exceptionnelle versée par le budget « principal »,

CONSIDERANT au regard de ce qui précède qu'il convient d'équilibrer le budget annexe « Transport à la Demande » pour l'exercice 2024, à hauteur de 240 000 €,

CONSIDERANT que ces subventions octroyées aux SPIC en matière de services de transport constituent des subventions exceptionnelles qui doivent être comptabilisées au compte 65823 du budget principal.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 44

CONTRE : 4 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir d'Astrid BAUD-ROCHE, Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Thomas BARNET)

ABSTENTION : -

PROPOSE le versement d'une subvention d'équilibre du budget « Principal » au budget annexe « Transport à la Demande » à hauteur de 240 000€,

AUTORISE M. le Président à procéder aux écritures correspondantes, les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal à l'article 65823 « Déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial », et à l'article 7741 « subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement ».

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 8 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00053

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Subvention d'équilibre 2024

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-00 13 du 6 mars 2020 portant modification des Statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC000211 du Conseil Communautaire du 30 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 relative à l'adoption du budget principal 2024.

CONSIDERANT que les subventions de la communauté d'agglomération sont une des ressources du CIAS au regard de la mise en œuvre de la politique sociale qui lui est confiée,
CONSIDERANT que le versement d'une subvention de 438 000 € est de nature à permettre au CIAS de conduire son exercice budgétaire,
CONSIDERANT que ce montant pourra être ajusté au cours de l'exercice 2024 afin de prendre en compte les éventuelles évolutions budgétaires des services du CIAS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à verser une subvention d'un montant de 438 000 € au CIAS ainsi que de procéder aux écritures correspondantes,
PRECISE que les crédits sont ouverts au budget Principal à l'imputation 657362,
DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

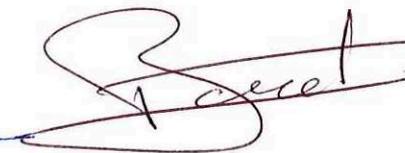
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00054

LOGEMENT TEMPORAIRE A DESTINATION DES AGENTS

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

VU l'article L.422-8-1 du code de la construction et de l'habitat qui autorisent, à titre dérogatoire, les organismes d'habitation à loyer modéré à louer des logements aux CCAS en vue de les sous-louer à titre temporaire à des personnes physiques.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 mai 2023.

CONSIDERANT les difficultés de recrutement de Thonon Agglomération et notamment de personnes extérieures au territoire en raison des difficultés à se loger.

CONSIDERANT la nécessité d'apporter une solution de logement temporaire aux agents en attendant un logement définitif (6 mois maximum),

CONSIDERANT la convention cadre entre le bailleur social SA MONT-BLANC et le CCAS de Douvaine pour la mise à disposition d'un logement en vue de loger un ménage répondant aux critères du logement social,

CONSIDERANT l'accord du CCAS de Douvaine de sous-louer ce logement social (T3-PLUS) situé 23 A avenue des Acacias, résidence l'Épinette à Douvaine, dont l'objectif est de loger en priorité et à titre temporaire les agents de Thonon Agglomération : nouvellement arrivés et qui sont dans l'attente d'un logement définitif (pour une durée de 6 mois maximum), contraints à trouver rapidement une solution de relogement temporaire (mise en sécurité, sinistre...), ou stagiaires.

M. le Président propose de conclure une convention entre le CCAS de Douvaine et Thonon Agglomération précisant les missions de chacun et la participation financière de Thonon Agglomération pour l'ameublement du logement et le règlement du loyer en cas de vacance.

En cas de vacance, le logement temporaire pourrait également être accessible aux agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Thonon Agglomération et de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI), aux nouveaux agents des communes, aux administrés du territoire nécessitant une mise à l'abri urgente.

Thonon Agglomération oriente et examine les demandes des candidats et vérifie la pertinence de la demande.

Le CCAS de Douvaine signera avec l'occupant retenu, une convention d'occupation précaire précisant le montant de la redevance et les conditions de location.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VALIDE | le principe d'une sous-location, via le CCAS de Douvaine, pour le logement n°003, 23A avenue des Acacias-bâtiment l'Épinette à Douvaine, appartenant au contingent intercommunal, |
| AUTORISE | la prise en charge par Thonon Agglomération des frais liés à l'ameublement et l'équipement du logement et à régler les loyers au CCAS de Douvaine en cas de vacance du logement, |
| AUTORISE | M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la finalisation de ce montage |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. S. S.', written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00055

COMMANDE PUBLIQUE / TOURISME - PROCEDURE ADAPTEE N°MAPA-2023-50(ECO) - FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE SUR LES 15 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTERCOMMUNALES (ZAEi) - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique (CCP) relative à la procédure adaptée,
VU les dispositions des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP relatives aux accords-cadres.

CONSIDERANT le projet de Thonon Agglomération de procéder à l'harmonisation de la signalétique dans l'ensemble des zones d'activités intercommunales,
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 1^{er} décembre 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,
CONSIDERANT l'engagement de la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique (CCP),
CONSIDERANT l'accord-cadre donnant lieu à l'émission de bons de commande,
CONSIDERANT l'absence d'allotissement,
CONSIDERANT les offres reçues,
CONSIDERANT l'analyse des offres réalisée et le rapport final qui en découle,
CONSIDERANT la proposition d'attribution de la commission pour avis réunie le 6 février 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le marché MAPA-2023-50 (ECO) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise SIGNATURE SAS, 240 rue Pierre et Marie Curie, 73490 LA RAVOIRE pour un montant estimatif de 393 524,57 € HT (TVA 20%), soit 472 229,48 € TTC, selon devis quantitatif estimatif,
PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

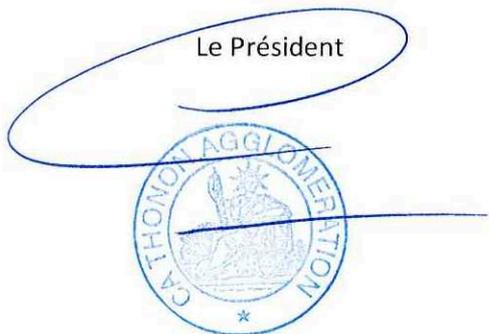
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a large, stylized scribble.

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 8
Délégués votants : 33

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00056

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (O.T.I.) - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2024 avec la SPL « Destination Léman »

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et plus particulièrement son article 10,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération du 24 octobre 2017, confiant la gestion de son Office de Tourisme Intercommunal à la Société Publique Locale (SPL) « Destination Léman »,
VU la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération du 19 décembre 2023 visant à l'approbation de la convention cadre avec la SPL « Destination Léman » pour les années 2024 à 2026 et précisant les missions confiées, les enjeux et objectifs généraux de la politique touristique 2020-2026,
VU les statuts de la SPL « Destination Léman ».

CONSIDERANT :

- qu'il est nécessaire de conclure une convention de transparence financière avec tout organisme de droit privé dès lors qu'en tant qu'autorité administrative, l'agglomération attribue une subvention dépassant le montant de 23 000 €,
- que cette convention est une pièce justificative obligatoire permettant le paiement de ladite subvention,
- que l'activité de la SPL « Destination Léman » correspond à la satisfaction d'un intérêt général de la collectivité en ce qu'elle développe des activités et missions conformément aux objectifs et enjeux de la politique touristique de Thonon Agglomération.

La présente convention, annexée du plan d'actions et du budget prévisionnel détaillé, a pour objet de stipuler le montant de la subvention allouée à la SPL « Destination Léman » qui pour 2024, est sollicitée à hauteur de 562 000 €.

Comme stipulé à l'article 5 de la présente convention, il est précisé que des crédits complémentaires pourront être prévus pour toute autre tâche précise ponctuelle ou permanente confiée à l'Office de Tourisme Intercommunal et faisant l'objet de délibération(s) du conseil communautaire de « Thonon Agglomération » stipulant la nature, la durée du service et le montant des crédits spécifiques accordés.

Les administrateurs de l'O.T.I (Christophe ARMINJON, Claude MANILLIER, Jean-François KUNG, Serge BEL, Marie-Pierre BERTHIER, Patrick CONDEVAUX, Catherine MARTINERIE, Jean-Marc BRECHOTTE, Christophe SONGEON) ne prennent pas part au vote.

De ce fait, ceux qui ont reçu pouvoirs de leurs parts ou qui les représentent par suppléance ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » et la SPL « Destination Léman », dont le terme est fixé au 31 décembre 2024,
- PRECISE que les crédits nécessaires figurent au budget principal 2024,
- AUTORISE M. le Président à signer ladite convention avec la SPL « Destination Léman » dont un exemplaire restera joint à la présente.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00057

AVENANT 1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA COMMUNAUTE TARIFAIRE LEMAN PASS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des transports,
VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le règlement CE n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ROSP),
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC000517 du 16 juillet 2019 approuvant la tarification combinée Léman pass,
VU la délibération n°CC000795 du 25 février 2020 relative à la convention relative à la Communauté tarifaire Léman Pass.

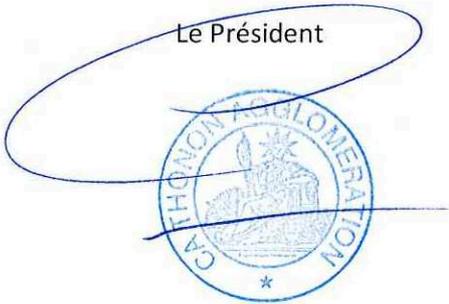
CONSIDERANT les modifications apportées aux annexes 1, 2, 3, 4, 5, 7 de l'avenant 1 à la Convention relative à la Communauté Tarifaire Lemman Pass.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées aux dispositifs antérieurement adoptés et relatifs à la Convention « Communauté tarifaire Léman Pass », ci-annexées,
AUTORISE M. le Président à signer cet avenant et tout document administratif, financier ou technique, afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00058

**DEVOIEMENT DES RESEAUX PUBLICS D'EAUX USEES - 434 ROUTE D'EXCENEVEX - COMMUNE
D'YVOIRE - Convention précisant les modalités administratives et financières avec la Société EVYRE**

VU le permis de construire PC 074 315 21B0028 accordé pour la réalisation de 66 logements par la Sociétés SCI EVYRE sur la parcelle OB 86 sur la Commune d'YVOIRE,

VU la nécessité de dévoyer le collecteur d'assainissement, en amiante-ciment, qui traverse actuellement la parcelle.

CONSIDERANT les contraintes d'espace du projet, associées à la nature des fondations projetées,
CONSIDERANT les futurs travaux qui consistent en la déviation du réseau d'eaux usées, dans le respect des exigences techniques du Service de l'Eau et de l'Assainissement de Thonon Agglomération,
CONSIDERANT l'intérêt d'une réalisation synchronisée et conjointe des différents corps de métier.

Une convention entre Thonon Agglomération et la Société SCI EVYRE a été rédigée précisant les modalités administratives et financières du dévoiement du réseau public d'assainissement, propriété de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE M. le Président à signer la convention et tous les documents afférents.

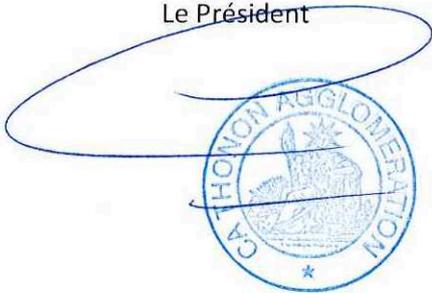
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'B. Basset', written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNÉ, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00059

**CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DE SIGNALÉTIQUE ET D'UNE ECHELLE
LIMNIMÉTRIQUE SUR LE PONT DE DRANSE, ROUTE DEPARTEMENTALE 1005**

VU la délibération n° CC000804 de Thonon Agglomération portant création et gestion d'un système de protection de l'APEI de Thonon les Bains en date du 25/02/2020.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération, autorité en charge de la compétence GEMAPI, est gestionnaire du système d'endiguement à compter de la date de réception des travaux relatif au système d'endiguement,

CONSIDERANT qu'un système d'alerte et de surveillance doit être mis en place pour le suivi des crues au droit du système d'endiguement de l'APEI de Thonon,

CONSIDERANT que ce système de surveillance se compose d'une échelle limnimétrique à positionner en rive gauche sur le pilier du pont de la RD 1005,

CONSIDERANT que le Département de la Haute-Savoie est gestionnaire de la route RD1005.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention ci-jointe pour l'installation et l'entretien de signalétique et d'une échelle limnimétrique sur le pont de Dranse, route départementale 1005.

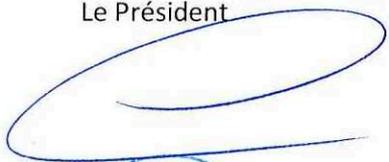
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

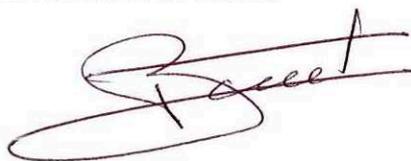
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNÉ, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00060

EXTENSION DU SITE NATURA 2000 DES ZONES HUMIDES DU BAS-CHABLAIS

VU la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite directive « Habitats »),
VU l'article R 414-3 du code de l'environnement,
VU le travail de réflexion et de concertation engagés depuis 2021 sur le projet d'extension du site Natura 2000 Zones humides du Bas-Chablais,
VU le courrier de la Direction départementale des territoires du 30/10/2023 sollicitant Thonon Agglomération pour une délibération sur ce projet d'extension,
VU les débats lors de la Conférence Intercommunale des Maires du 13 février 2024.

CONSIDERANT l'intérêt que présente sur le territoire de Thonon agglomération cette extension en termes de préservation des espèces emblématiques,
CONSIDERANT la nécessité de veiller à la conciliation des activités humaines avec la préservation de la biodiversité,
CONSIDERANT l'ensemble du travail que mène Thonon Agglomération en matière d'anticipation et mise en œuvre des mesures d'entretien des zones Natura 2000, mais également des mesures de compensation à la création d'équipements structurants pour son territoire,
CONSIDERANT le courrier du Président du Conseil Départemental, sollicitant un délai complémentaire d'instruction de 4 mois par ses services au regard des implications de ce projet sur les politiques départementale, courrier à ce jour sans réponse du préfet,
CONSIDERANT le courrier adressé par M le Maire de Perrignier et M le Président de Thonon Agglomération sollicitant également un délai de 4 mois afin que l'entreprise en dialogue exclusif avec l'Etat pour créer l'autoroute A412 puisse bénéficier d'un temps de travail complémentaire pour analyser les modalités d'utilisation de ces zones à des fins de mesures de compensation pour le projet qu'il envisage, sans réponse à ce jour,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE l'extension du périmètre Natura 2000 des zones humides du Bas-Chablais tel que joint à la délibération (courrier de la DDT du 30/10/2023), sous réserve que ces extensions puissent accueillir :

- les mesures environnementales des équipements structurants que l'agglomération doit accueillir, et notamment le projet A412
- les mesures nécessaires à la reprise des arrêtés préfectoraux de protection de biotope dès lors qu'il serait nécessaire de les mettre à jour afin de pouvoir accueillir des équipements structurants de l'agglomération, et notamment le projet A412

AUTORISE M. le Président à signer tous documents se référant à la mise en œuvre de cette délibération,

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

08 MARS 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNÉ, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00061

ZAEi LES BRACOTS - Seconde extension - Mise à bail à construction du lot 2E à Nicolas RAYNAUD et Adrien AUBERT

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n° PA 074043 16 B0003 relatif à la seconde extension de la ZAEi des Bracots, délivré le 06 avril 2017,
VU le plan foncier de division du 28 mai 2021,
VU l'avis de France Domaines en date du 24 janvier 2024 estimant la valeur du loyer canon du lot n°2E à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de l'extension de la ZAEi des Bracots, située sur la commune de Bons-en-Chablais, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de Messieurs Nicolas RAYNAUD et Adrien AUBERT, de prendre à bail le lot 2E, d'une surface de 2 408 m², aux conditions susvisées.

M. le Président précise que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

Messieurs Nicolas RAYNAUD et Adrien AUBERT souhaitent s'implanter dans la seconde extension de la ZAEi des Bracots afin d'y développer leurs activités respectivement de maçonnerie-terrassement et de plomberie-sanitaire et d'y édifier un bâtiment artisanal d'environ 1 200 m² de surface de plancher.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Lots	Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur prix total	Loyer canon en € TTC
------	------------------------	-------------------	---------------------	--------------------	----------------------

THONON agglomération

2E	Section H n°925, 943 et 954	2 408 m ²	168 560 €	33 712 €	202 272 €
----	-----------------------------	----------------------	-----------	----------	-----------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec Messieurs Nicolas RAYNAUD et Adrien AUBERT, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de cent soixante-huit mille cinq cent soixante euros (168 560 €) hors taxe, sur le lot 2E de l'extension de la ZAEi des Bracots, d'une surface de 2 408 m²,
- PRECISE que :
- les frais de notaire seront à la charge du preneur ;
 - cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total,
 - le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- CHARGE l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Anthy-sur-Léman, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
- AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

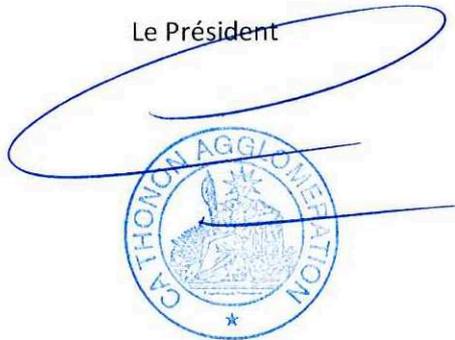
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

08 MARS 2024

08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00062

ZAE PLANBOIS PARC - Mise à bail du lot 4 à la société Frantech Construction

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n°PA 074210 15 B0002 relatif à l'aménagement du secteur 1 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 15 janvier 2018 et modifié le 1er octobre 2019,
VU le plan de division et de bornage du 20 avril 2022, établi par le cabinet Canel, géomètre-expert,
VU l'avis de France Domaines en date du 22 janvier 2024 estimant la valeur du loyer canon du lot 4 mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la société Frantech Construction, représentée par Monsieur Lucas FRANCA, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface de 1 703 m², identifié sous le numéro n°4 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

La société Frantech Construction, représentée par Monsieur Lucas FRANCA, souhaite s'implanter dans la ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de maçonnerie et d'y édifier un bâtiment d'environ 1 000 m² de surface de plancher (atelier et stockage).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur prix total	Loyer canon En € TTC
------------------------	-------------------	---------------------	--------------------	----------------------

THONON agglomération

B 3877	1 703 m ²	119 210 €	23 842 €	143 052 €
--------	----------------------	-----------	----------	-----------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans au profit de la société Frantech Construction, représentée par Monsieur Lucas FRANCA, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de cent dix-neuf mille deux cent dix euros (119 210 €) hors taxes, sur le lot à bâtir n°4, situé au sein de la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier, d'une surface de 1 703 m²,
- PRECISE que :
- les frais de notaire seront à la charge du preneur,
 - cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total,
 - le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- CHARGE l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
- AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

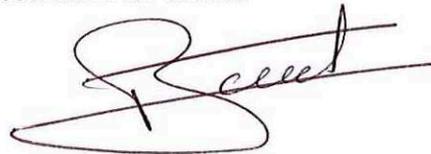
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



08 MARS 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00063

**COMMANDE PUBLIQUE / PATRIMOINE - PROCEDURE ADAPTEE N° MAPA-2023-46 (PAT) —
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'AGGLOMERATION A THONON LES BAINS-
Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code de la commande publique (CCP) ;

VU les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique (CCP) relative à la procédure adaptée ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de créer une maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains, ayant vocation à regrouper les services de proximité en lien avec les usagers en vue de servir de point de contact pour les usagers et les services extérieurs,

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre notifié au groupement Grisan Architecte le 14 avril 2022, CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 11 décembre 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT l'engagement de la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du CCP ;

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 15 marchés,

CONSIDERANT l'analyse des offres de chaque marché et le rapport qui en découle pour chacun,

CONSIDERANT la proposition d'attribution de la commission pour avis réunie le 20 février 2024, pour les 15 marchés,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer les 15 marchés de la consultation MAPA-2023-46 (PAT) et tous les documents afférents aux dossiers dans leur cadre de leur exécution, attribués aux entreprises présentées dans le tableau ci-dessous,

PRECISE que les prix des marchés sont définis selon un cout global forfaitaire pour chacun.

Lot(s)	Désignation	Attributaires	Estimation	Montant offre selon DPGF	Montant variantes
01	Démolition-désamiantage-gros œuvre	GL Construction Rénovation	320 000	391 999,00	
02	Isolation projetée	ANVIG	38 000	35 859,95	
03	Étanchéité	EFG	278 000	275 798,24	
04	Menuiseries extérieures aluminium	ORIEL	148 000	125 006,00	
05	Menuiseries extérieures bois- Menuiseries intérieures- Agencement	Vergori	436 000	429 985,00	1 481,00
06	Cloisons - Doublages- Faux plafonds	Albert & Rattin	265 000	243 259,50	
07	Carrelages - Faïences	DIEZ Carrelages	13 000	14 749,50	
08	Revêtement de sols	MSB Revêtement	62 000	56 374,00	
09	Peintures intérieures - Peintures extérieures - ITE	AMP	136 000	101 231,80	8 978,50
10	Serrurerie	SINFAL	126 000	127 849,00	

THONON agglomération

11	Espaces Verts	Paysage l'Albanais	de 36 000	22 228,50
12	Ventilation- Traitement d'air	Ventimeca	275 000	269 408,85
13	Électricité - Courants forts et faibles	Labevière	460 000	449 268,25
14	Plomberie-Sanitaires	Meyrier	95 000	95 888,00
15	Chauffage aérothermique réversible	Ventimeca	225 000	199 846,60
Montant total HT			2 913 000	2 838 752,19 10 459,50

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

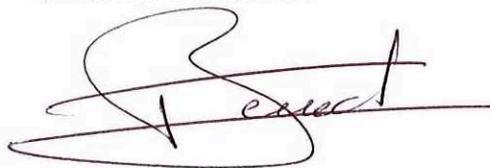
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNEN, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00064

**CONVENTION PORTANT TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES POUR LES DECHETTERIES DE THONON
AGGLOMERATION ET DU SERTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique,
VU le projet de convention annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un contrôle d'accès commun dans les déchetteries gérées par Thonon Agglomération, la CCPEVA et le SERTE,
CONSIDERANT que ce projet implique une maîtrise d'ouvrage commune entre Thonon Agglomération, la CCPEVA et le SERTE,
CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage. Il convient donc de désigner, par convention, le maître d'ouvrage de l'opération et les modalités d'exécution de la mission.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le contenu de la convention portant transfert temporaire de la maîtrise, d'ouvrage pour l'installation d'un système de contrôle d'accès pour les déchetteries de Thonon Agglomération, de la CCPEVA et du SERTE,
AUTORISE M. le Président à signer la convention ci-jointe où les trois entités désignent Thonon Agglomération pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
AUTORISE M. le Président à signer et notifier les marchés d'étude de maîtrise d'œuvre et tous les actes afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Secret', written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 MARS 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 08 MARS 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉR représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNÉR, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00065

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENTS D'APPRENTIS

VU le Code du Travail,

VU les articles L424-1 et L334-1 du Code Général de la Fonction Publique

VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91,

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants,

CONSIDERANT que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles,

CONSIDERANT que les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent, sauf lorsque ces personnes morales sont redevables de la taxe d'apprentissage,

CONSIDERANT que pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1^{er} janvier 2020, la loi de transformation de la fonction publique fixe à 50% la contribution financière du CNFPT versée aux CFA pour le financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE le recours aux contrats d'apprentissage,

CONCLUT dès la rentrée scolaire 2024, 8 contrats d'apprentissage au maximum, conformément au tableau suivant :

Pôle	Service	Sous-service	Cellule	Intitulé de l'emploi	Niveau d'étude	Nombre de postes
Direction Générale des Services	Services et Usages Numériques			Technicien(ne) informatique en alternance	Bac + 2	2
	Ressources Humaines	Carrière - paie		Gestionnaire carrière-paie	Licence professionnelle	1
Direction des Services Techniques	Eau et assainissement			Technicien(ne) eaux pluviales en alternance	Bac + 3 à Bac +5	1
		Assainissement		Technicien(ne) diagnostic	Bac + 2	1

THONON agglomération

				permanent en alternance		
			Transfert et traiteme nt des eaux usées - STEP	Agent d'exploitatio n transfert et traitement en alternance	Bac pro, BTS	1
	Milieu naturel			Technicien(n e) protection du milieu naturel en alternance	Bac + 2 à Bac + 3	1
Direction du Développeme nt Territorial	Habitat- Transition Ecologique	Habitat		Chargé(e) d'habitat en alternance	Bac + 5	1
Total						8 postes

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, sous réserve de l'accord du CNFPT quant à sa contribution financière
- AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,
- AUTORISE également M. le Président à solliciter auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de contrat d'apprentissage.

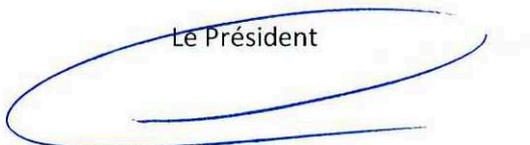
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

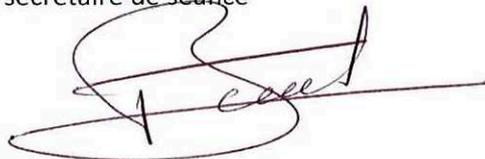
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



08 MARS 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

08 MARS 2024